

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération N° 20241212D06

DEPARTEMENT DE L'INDRE

COMMUNE DE NEUVY SAINT SÉPULCHRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Nombre de conseillers**

- en exercice : 19
- présents : 17
- votants : 17

**Date de convocation**  
5 Décembre 2024

**Date d'affichage**  
5 Décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 Décembre 2024 à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de NEUVY SAINT SEPULCHRE, sous la Présidence du Maire Guy GAUTRON, dûment convoqué conformément aux articles 2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au Centre Socio Culturel (salle des élections).

**Présents** : BEAUFRERE Marie-Annick, CHAUMETTE Catherine, CHAUVAT Jean-Marc, LAZARD Gérard.

ASSIMON Pascale, AUBARD Floriane, BINET Patrick, BOFFEL Jean-Marie, CHAUVAT Delphine, DENORMANDIE Frédéric, HUARD Claudia, MASTIL Colette, MATHEY Jean-Luc, PLANTUREUX Cécile, ROUTET Philippe, TOUCHES Jacqueline.

**Absents excusés** : ROCHOUX Françoise

**Absents** : DUTRAIT David

**Secrétaire de séance** : Catherine CHAUMETTE

**OBJET : TARIF LOCATION SALLE DES FÊTES AU 1<sup>ER</sup> Janvier 2025**

Délibération N° 20241212D06

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- vote les tarifs de la location de la salle des fêtes au 1<sup>er</sup> janvier 2025 comme suit :

	LOCATION A DES SOCIETES, ASSOCIATIONS, TRAITEURS ET PARTICULIERS LOCAUX	LOCATION A DES ORGANISMES, TRAITEURS, PARTICULIERS NON LOCAUX
SALLE +BAR	180 €	440 € (soirées, bals, manifestations a entrée payante)
THÉS DANSANTS	180 €	Sans objet
CUISINE	100 €	110 €
VAISSELLE	70 €	80 €
SALLE pour REUNIONS DIVERSES (assemblée générale, manifestation gratuite sans but lucratif)	90 €	200 €
LOTOS	90 €	SANS OBJET
SALLE pour ARBRES DE NOEL DES ASSOCIATIONS, MANIFESTATIONS SCOLAIRES, REUNIONS DE SYNDICATS DE COMMUNES ET COMMUNAUTE DE COMMUNES.	GRATUIT	200 €

1) Rappelle les tarifs des cautions demandées au locataire selon règlement approuvé par délibération du 7 juin 2016 qui s'établissent comme suit :

- Un chèque de 300 € pour garantir le règlement de la location.
- Un chèque de 100 € pour garantir les dommages.
- Un chèque de 100 € pour garantir la remise en état de propreté.

2) Tarif de remboursement des pièces manquantes ou endommagées suite à constatation dans l'inventaire :

3)

DESIGNATIONS	QTES	TARIF REMBOURSEMENT
Cuillère à café	1	1 €
Couteaux	1	1 €
Tasse à café	1	1,50 €
Soucoupe grand modèle	1	1,50 €
Soucoupe petit modèle	1	1,50 €
Assiette plate	1	4 €
Assiette creuse	1	4 €
Assiette à dessert	1	3 €
Pichet inox	1	12 €
Coupe 13 cl	1	2,50 €
Verre 14 cl	1	1,50 €
Verre 15 cl	1	1,50 €
Verre 19 cl	1	1,50 €
Panière à pain inox grand modèle	1	6,50 €
Panière à pain inox petit modèle	1	5,50 €
Poubelle à clapet 20 l	1	12 €
Poubelle immeuble 80 l	1	14 €
Extincteur	1	100 €
Miroir	1	10 €
Table	1	250 €
Chaise	1	40 €
Manche alu	1	15 €

Fait et délibéré au mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures

La Secrétaire de Séance,  
Catherine CHAUMETTE



Le Maire  
Guy GAUTRON



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au Représentant de l'Etat  
le 19/12/2024 et publié et affiché le 19/12/2024.

Le Maire, Guy

